

N/Réf. : NP/CBR

TOURS, le 25 octobre 2013

« Flash d'Information n° 12 »

Dans le cadre du droit à l'information, la qualité des documents envoyés aux agents, à savoir les RIS et EIG, dépend de la complétude des données carrières. Ainsi, il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter, si nécessaire, les données carrières de leurs agents.

Le service Pré-liquidation de pensions CNRACL et l'envoi des EIG :

Le portefeuille du service Pré-liquidation de pensions CNRACL de votre espace personnalisé va être alimenté, d'ici la fin de l'année, de la liste des agents nés en **1954** et **1959** et donc destinataires d'une estimation indicative globale (EIG) en 2014.

Le service Gestion des comptes individuels retraite et l'envoi des RIS :

Par ailleurs, pour les agents nés en **1964**, **1969**, **1974** et **1979** et donc destinataires d'un relevé de situation individuelle (RIS) en 2014, vous pouvez d'ores et déjà utiliser le service Gestion des comptes individuels retraite pour compléter, si nécessaire, leurs données carrières.

Madame **Christelle BRAULT** du service CNRACL du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, se tient à votre disposition pour toute aide souhaitée quant à la saisie de vos données de carrière et vous invite à lui transmettre ces derniers pour vérification avant envoi définitif à la C.N.R.A.C.L. (téléphone 02.47.60.85.24 – courriel cnacl@cdg37.fr).

Restant à votre disposition et vous remerciant de votre investissement, je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.